

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 MARS 2022

Convocation du 23/02/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/03/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Dominique GIRARD

Présents : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents : Philippe VARIN, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND et Marie-Claire VIRIEUX

Bons pour pouvoirs : De Marie-Claire VIRIEUX à Armelle PONCET

De Olivier CHARRIER à Dominique GIRARD

DCM 2022-08 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

En raison du départ en retraite d'un adjoint technique, Madame Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 22/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2022.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 22/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2022.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 3/03/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/03/2022
Et de la publication le 3/03/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 MARS 2022

Convocation du 23/02/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/03/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Dominique GIRARD

Présents : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents : Philippe VARIN, Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND et Olivier CHARRIER

Bon pour pouvoir : De Marie-Claire VIRIEUX à Armelle PONCET
De Olivier CHARRIER à Dominique GIRARD

DCM 2022-09 ENTRETIEN CIMETIERE – DESHERBAGE MANUEL- RATISSAGE DES FEUILLES

Madame Le Maire propose au conseil municipal de faire appel à la société SOLUTIV EMPLOI pour l'entretien du cimetière.

Travaux :

- Désherbage manuel (8 interventions) mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre.

Coût 2.480,00 €

- Ratissage des feuilles octobre et novembre y compris évacuation en déchèterie.

Coût 428,00 €

Soit un coût total de 2.908,00 € H.T.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents

DECIDE de charger la société SOLUTIV EMPLOI de l'entretien du cimetière pour un montant de 2.908,00 € H.T. comme suit :

- Désherbage manuel (8 interventions) mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre.
Coût 2.480,00 €
- Ratissage des feuilles octobre et novembre y compris évacuation en déchèterie.
Coût 428,00 €

CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/03/2022
Et de la publication le 3/03/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 3/03/2022
Le Maire,
Armelle PONCET

